

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Soziologie
Band:	8 (1982)
Heft:	1
Artikel:	En marge des sociétés paysannes : l'agriculture à temps partiel
Autor:	Froehlicher, Robert
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-814309

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN MARGE DES SOCIÉTÉS PAYSANNES: L'AGRICULTURE À TEMPS PARTIEL

Robert Froehlicher

Université des Sciences humaines, 22, rue Descartes, F-67000 Strasbourg.

RÉSUMÉ

L'agriculture à temps partiel est devenue une réalité que l'on peut qualifier à présent de permanente dans toute société industrialisée. La question que l'on peut se poser, et qui est développée ici, est de savoir si cette forme d'agriculture constitue un mode significatif du processus d'intégration de l'activité agricole au modèle dominant urbain et industriel, ou s'il s'agit de formes résiduelles de maintien des "sociétés paysannes"! Ainsi posée, la problématique est illustrée par l'approche des situations particulières de la France, de la RFA, de l'Autriche et de la Suisse. Une telle analyse ne fait que renforcer l'idée du caractère complexe et multiforme de l'agriculture à temps partiel, et n'élimine en rien l'hypothèse que dans certaines situations elle peut effectivement jouer un rôle non négligeable dans la persistance de caractéristiques des sociétés paysannes.

ZUSAMMENFASSUNG

Die Teilzeit-Landwirtschaft ist eine Realität geworden, die man heute als permanenten Zustand in allen Industriegesellschaften qualifizieren kann. Die Frage, die man sich stellen kann – und die in diesem Artikel entwickelt wird – ist, ob, diese Agrarform ein signifikanter Modus des Integrationsprozesses darstellt; ausser es handelt sich lediglich um residuelle Formen der Aufrechterhaltung der Bauerngesellschaften! So umrissen, wird die Problematik illustriert, unter Berücksichtigung der besonderen Situationen in Frankreich, in der DBR, in Österreich und in der Schweiz. Eine solche Analyse verstärkt die Idee des komplexen und multiformen Charakters der Teilzeit-Landwirtschaft und schliesst keinewegs die Hypothese aus, dass sie in gewissen Situationen tatsächlich eine nicht zu unterschätzende Rolle im Fortbestand der Charakteristiken der Bauerngesellschaften spielt.

L'objet de cette contribution n'est pas de faire le tour d'un problème extrêmement complexe sur bien des points. L'agriculture à temps partiel est une réalité dans tous les pays industrialisés, mais je ne pense pas qu'elle puisse paraître, telle quelle, comme une caractéristique indicative de l'évolution globale de ces sociétés. Elle constitue plus simplement l'expression significative des facultés d'adaptation de certains groupes sociaux à des situations locales précises.

Il n'y a sans doute pas de différences fondamentales entre un ouvrier, un cadre, voire un gros agriculteur céréalier allemand, français, suisse ou autrichien. Ils sont le produit d'une société englobante à dominante industrielle, urbaine et productiviste. Or une société paysanne, et je rejoins en cela H. Mendras¹, ne peut pas être englobante. Il s'agit d'une société réduite qui peut même devenir relativement autonome par rapport à cette société englobante. Son essence ne peut être que lo-

¹ "Sociétés paysannes ou lutte de classes au village", sous la direction de M. Jollivet, (A. Colin, Paris, 1974), la contribution de H. Mendras, pp.13, 14 et ss. Voir aussi, Mendras : "Sociétés paysannes", (A. Colin, Paris, 1976).

cale. Autrement dit, il existe quelque similitude entre la situation de la société paysanne et celle de l'agriculture à temps partiel. Je ne parle pas de concordance parfaite, mais pas non plus de dissociation radicale. D'où l'interrogation du titre.

Dans une première approche, à mon sens un peu sommaire, on pourrait effectivement prétendre que l'agriculture à temps partiel constitue un lien entre le monde agricole et le monde industriel. De même, d'autres affirmations tout aussi hâtives prétendent qu'elle est un phénomène transitoire, avant le passage de l'agriculteur à l'état d'ouvrier à part entière. Cette forme de double activité "subie" n'est de loin pas la plus fréquente et tendrait, selon de tels critères, à être marginalisée aussi bien par rapport au monde paysan que par rapport au monde ouvrier.

En réalité, il semblerait que dans ses caractéristiques d'évolution actuelles l'agriculture à temps partiel soit en partie garante du maintien des sociétés paysannes, au moins de certaines de leurs formes non encore totalement intégrées dans le système dominant. Ce n'est qu'une hypothèse, bien sûr, mais une telle double activité, davantage "choisie", est d'autant plus difficile à cerner (en dehors des données statistiques qui, quoique intéressantes, ne reflètent nullement les situations particulières) qu'elles existe de manière diffuse dans toutes les nations industrialisées, indépendamment des choix politiques et économiques fondamentaux qu'elles ont faits.

Ce n'est donc pas la reconnaissance ou non de l'agriculture à temps partiel par l'Etat qui conditionnera son existence. Le devoir du politique et, à travers lui, des partenaires sociaux, est beaucoup plus de reconnaître un état de fait et de pallier les difficultés rencontrées par un effort d'imagination et de compréhension. C'est ce qu'affirmait déjà nettement H. Bach² à propos de l'exode rural qui n'est souvent qu'un corollaire ou un palliatif aux difficultés de la double activité. Et, à ce niveau-là, il est possible de faire une étude comparative entre plusieurs situations nationales.

FRANCE

La position vis-à-vis de l'agriculture à temps partiel est différente en France qu'ailleurs : c'est en partie le résultat du centralisme poussé de ce pays. Devant un problème aussi fondamentalement localisé que l'agriculture à temps partiel, il n'est

² "Die Abwanderung aus der Landwirtschaft un die Problematik der Eingliederung der Abwanderer in nichtlandwirtschaftliche Betriebe", Veröffentlichungen des österreichischen Instituts für Arbeitsmarktpolitik, Heft V. (1971). La contribution de H. Bach, intitulé "Die Berufliche und geographische Mobilität der land- und forstwirtschaftlich Berufstätigen des politischen Bezirkes Perg", en arrive à la conclusion que "affirmer que l'exode rural est une nécessité, sans pour autant prévoir les modalités de cet exode, relève de l'irresponsabilité politique". La reconversion de la population agricole est certes un problème urgent, mais elle peut être conduite sans pour autant provoquer les traumatismes de l'exode. La reconversion est un problème qui relève de la politique économique, mais l'exode est un problème d'ordre sociologique. Et le but d'une politique sociale est de faire en sorte que la reconversion professionnelle ne s'accompagne pas systématiquement de l'exode. Ce point de vue est illustré par la contribution, dans cette même publication, de J. Jakob : "Landwirtschaftliche Mobilität und industriell-gewerbliche Anpassungsprobleme".

dès lors pas étonnant d'entendre un responsable syndical départemental tenir, impavide, le même discours que son collègue des instances parisiennes, alors même que sur le fond ils ne se réfèrent pas du tout à la même réalité. Michel Fau, président du CNJA (Centre National des Jeunes Agriculteurs) déclare par exemple : "Pour nous la double activité n'est acceptable que dans certaines régions, les régions de montagne en particulier, où il n'est pas possible de faire autrement, ne serait-ce qu'à cause du climat. Mais de là à favoriser le développement tous azimuts de la double activité, il y a un pas que nous sommes résolus de ne pas franchir. D'abord pour des raisons de productivité (ce n'est pas la meilleure façon, loin de là, d'exploiter au mieux les possibilités de notre sol), ensuite parce que ce n'est pas ainsi que le problème du chômage trouvera une solution dans ce pays"³. A titre de comparaison, l'Autriche bat les records de double activité (plus de 60% des exploitations agricoles le sont à temps partiel). Or c'est un des rares pays occidentaux à peu souffrir du chômage, et de plus son agriculture à temps partiel est loin de ne concerner que les exploitations de montagne. Le Burgenland, la Styrie et la Carynthie sont autant, sinon plus concernés que le Tyrol.

Sur un registre plus sérieux, l'analyse statistique de la double activité en France est menée depuis une bonne décennie par l'équipe Brun, Lacombe, et Laurent⁴. Malgré des définitions et des données locales insuffisamment précises, ces auteurs auront au moins permis de mieux saisir la réalité d'un phénomène social multiforme. D'ailleurs une approche de ces résultats révèle qu'en réalité la double activité est loin d'être toujours "subie", mais qu'une lecture plus attentive, plus fine nous montre que pour sa compréhension il nous faut aujourd'hui dépasser souvent le domaine strictement économique (recherche de revenus supplémentaires pour suppléer aux revenus agricoles trop bas) et vérifier les données relatives à l'histoire naturelle de la famille (âge d'entrée en double activité, préservation du patrimoine légué, désir de vivre à la campagne, influence des femmes, d'autres membres de la famille, du milieu environnant, etc...).

En général, dans la littérature sociologique française, il est fait très peu état de la double activité. De temps en temps, on signale le phénomène sans y attacher plus d'importance. Marcel Faure⁵ parle de l'ouvrier-paysan, "cet être particulier, à mi-chemin entre l'ouvrier et le paysan, relativement peu connu, mais curieux par

³ Interview de M. Fau, dans la revue "Paysans", No 144 (octobre/novembre 1980) p. 47. Ces propos ont été repris et même renforcés quelque temps plus tard par le président du Centre départemental des jeunes agriculteurs du Bas-Rhin qui déclarait à la télévision régionale que pour faire de l'agriculture rentable il faudrait enfin la débarrasser des doubles-actifs, des vieux sans successeur, des incompétents! Cela dans une région traditionnellement vouée pour l'essentiel à la petite polyculture familiale ou à des productions hautement spécialisées à main-d'œuvre familiale (houblon, tabac, choux à choucroute, vignes...).

⁴ Brun, A.; Lacombe, Ph. & Laurent, Cl. "Les agriculteurs à temps partiel dans l'agriculture française". I: Hypothèses et définitions. Situation en 1963 (SCEES-INRA, Supplément Série Etudes No 67, août 1970), II: Evolution 1963-67 (Supplément série Etudes No 119, janvier 1974), III: Dynamique de l'évolution entre 1963 et 1970 (SCEES, Collection de statistiques agricoles – Série Etudes No 174, juin 1979).

⁵ Faure, M. "Les paysans dans la société française" (A. Colin, Paris 1966) 24-241.

sa façon de vivre, de travailler, de se situer dans la société” ! Une exception cependant en ce qui concerne les auteurs marxistes qui considèrent que la double activité n'est que le mode de passage nécessaire dans le processus d'absoption de la société rurale par la société englobante⁶ et où l'on retrouve même la reproduction de vieux clichés⁷, à savoir : que les agriculteurs à temps partiel auraient la préférence des capitalistes, étant peu revendicatifs : qu'ils sont l'image de la prolétarisation des paysans exploités (deux fois en ce qui les concerne : dans l'activité agricole et dans l'activité extérieure) ; qu'ils sont quasi assimilables à ces sociétés colonisées où “les populations agressées réagissaient parfois en se repliant sur elles-mêmes, sur leur culture, leur religion, leurs traditions et coutumes, quitte même à les figer totalement et à les féticher”. Par contre, la double activité reprend droit de cité, et quel droit, dès que l'on sort du réel quotidien. Ainsi en est-il dans le roman utopique de H. Mendras⁸, comme si l'utopie devenait porteuse de choix inavouables par ailleurs.

Signalons enfin que la position du Ministère de l'agriculture rejoint assez celles des organisations professionnelles : il n'est pas question de soutenir partout et toujours l'agriculture à temps partiel. Elle ne sera prise en compte que dans le cadre strict de l'aménagement du territoire, du maintien de l'agriculture dans certaines zones particulièrement défavorisées. Ainsi quelques timides dispositions ont-elles été prises suite aux décisions du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT – 13 février 1978) et du comité du Fonds Interministériel du Développement et d'Aménagement Rural (FIDAR – 21 février 1980), concernant le subventionnement exceptionnel de certains double actifs et l'aménagement de leur régime social et fiscal.

ALLEMAGNE FEDERALE

J'ai eu l'occasion de présenter par ailleurs⁹ un rapport sur l'agriculture à temps partiel en RFA. Je ne ferai donc que souligner ici combien l'Etat, les organisations professionnelles, les chambres consulaires prennent en compte cette agriculture à temps partiel. Elle est pratiquement traitée d'égale à égale avec l'agriculture à plein temps. Une seule restriction concernant les mesures d'aide à l'investissement : ne peuvent en bénéficier que les exploitations à temps partiel qui s'engagent à faire partie d'une forme quelconque de coopération, qui exerce son activité sur une surface

⁶ “Sociétés paysannes ou lutte de classes au village”, sous la direction de M. Jollivet op. cit. la contribution de ce dernier, pp. 204-205, argumenté plus loin, pp. 212 et ss par la référence à J.J. Goblot : “Matérialisme historique et histoire des civilisations”, (Edit. Sociales, Paris, 1969).

⁷ Mollard, A. “Paysans exploités”, (Presses Universitaires Grenoble, 1978) 224-225.

⁸ Mendras H. “Voyage au Pays de l'Utopie Rustique” (Actes Sud, Aix-en-Provence, 1979). En langue allemande : “Eine Reise ins Reich der ländlichen Utopie” (Wolf Mersch, Freiburg i. B., 1980).

⁹ “L'agriculture à temps partiel en République fédérale Allemande. Grands traits de la problématique et situation des recherches dans le domaine”, communication au colloque national de l'Association des Ruralistes Français (L'Isle d'Abeau Bourgoin-Jallieu (Isère), 1981).

déterminée de terre (exemple: Maschinenring) et pour autant que ces investissements profitent également à la coopération elle-même. Depuis 1973, le “Deutsche Bauernbund” et les différents Länder ont tenté plusieurs expériences de mise au point de certains modèles d’exploitations à temps partiel, adaptés au conditions locales. C'est le cas notamment en Bavière, dans le cadre de la “Koppelschafthaltung” où le travail coopératif de plusieurs exploitants à plein temps et à temps partiel est combiné avec l'élevage communautaire de moutons. On trouve de tels modèles également en Hesse. Des expériences du même genre ont été tentées avec l'élevage de vaches reproductrices (Mutterkuh) et l'exploitation communautaire des pâturages. Signalons toutefois que ces tentatives ont révélé de plus grandes difficultés que prévu, en raison de l'individualisme paysan. Le modèle beaucoup plus spontané auquel il est fait allusion pour l'Autriche (cf. infra) me semble pallier cette difficulté. Depuis de nombreuses années (Arbeitsprogramm für die Agrarpolitik der Bundesregierung – 1968) on se préoccupe également de la révision des programmes d'études des écoles d'agriculture dans le sens d'une ouverture vers la formation à d'autres activités, afin de prévoir d'éventuelles reconversions professionnelles. Une assistance socio-économique adaptée complète ce type d'intervention.

Les chercheurs allemands suivent généralement d'assez près les problèmes. Economistes et sociologues étudient l'agriculture à temps partiel depuis longtemps; cela a été le cas tout d'abord au moment des fortes industrialisation et urbanisation des années cinquante et soixante, marqué par l'exode rural et la multiplication des ouvriers-paysans surtout; ensuite au moment où, la crise des années soixante-dix aidant, on se penche sur le sort des régions marginalisées précédemment et où il fallait maintenir une population et certaines activités (mise en place d'une politique raisonnée d'aménagement rural et du territoire). Il est donc significatif que la plupart des auteurs et des chercheurs allemands aient eu l'occasion, à un moment ou à un autre, de se saisir du problème de l'agriculture à temps partiel, y compris dans les traités de sociologie et d'économie rurale¹⁰. Le professeur H. Priebe en est arrivé ainsi à préconiser que l'on encourage non le subventionnement public mais préférentiellement l'activité agricole, quelle qu'elle soit. Les exploitations à temps partiel de régions défavorisées devraient particulièrement bénéficier de primes d'activité agricole. De cette manière on rétribuerait ces double actifs pour une activité essentielle dans un sens, mais qui n'est bien entendu pas comptabilisable en terme de revenus sur le marché¹¹. Un groupe de réflexion critique, animé par O. Poppinga prend lui aussi position sur ce problème et défend la thèse marxiste, affirmant que

¹⁰ Röhn, H., “Das Problem einer sozialökonomischen Klassifikation landbesitzender Familien”, Berichte über Landwirtschaft (Hamburg, 1957) 35, 17-40; Riemann, U.A., “Die Einflüsse der ausserlandwirtschaftlichen Arbeitswelt auf die Stabilität der nebenberuflichen Landbewirtschaftung”, Forschung und Beratung, Reihe, C., Heft 31 (Landwirtschaftsverlag, Münster/Hiltrup 1976); Werschnitzky, U., “Nebenberufliche Landwirtschaft. Untersuchungsergebnisse aus ausgewählten Schwerpunkten”, Berichte über Landwirtschaft (Hamburg, 1976) 53, 2; Planck, U. & Ziche, J., “Land- und Agrarsoziologie” (Ulmar Verlag, Stuttgart, 1979), pour ne citer que les plus importants.

¹¹ Priebe, H., “Landwirtschaft als Nebenberuf, Ein Beitrag zur Entwicklung des ländlichen Raumes”, Innere Kolonisation, 21 (4), (1972) 99.

les agriculteurs à temps partiel sont en réalité dans une situation sociale désastreuse et prennent une valeur exemplaire dans le contexte économique d'une société évoluant vers un monopole capitalistique de l'industrie agricole¹².

AUTRICHE

Dans ce pays les agriculteurs à temps partiel sont pratiquement tous concernés par l'ensemble des mesures gouvernementales d'encouragement, aussi bien dans le cadre de la politique agricole que dans ceux de la politique d'aménagement du territoire et de la politique culturelle des Länder¹³. Cela n'est d'ailleurs pas toujours allé de soi, car l'"Österreichische Bauernbund" (ÖBB), centrale syndicale dominante, souvent alliée à la Conférence des présidents de chambres d'agriculture, se trouve dans l'opposition politique, le gouvernement socialiste ayant montré depuis 1970 sa préférence pour les directives du plan Mansholt. Revendications, négociations, propositions de programmes se succédèrent dont le résultat n'est, somme toute, pas trop négatif¹⁴.

Partant du constat que le nombre d'exploitations à temps partiel prend une importance croissante, la Conférence des présidents des chambres d'agriculture affirme que ce sont ces exploitations-ci qui vont jouer dans l'intérêt général du pays, un rôle déterminant pour le maintien de la densité démographique et de la capacité de fonctionnement de l'espace rural. Dans ce but, un certain nombre de mesures sont évoquées :

- créer des emplois extra-agricoles et les assurer par l'encouragement à l'implantation de nouvelles entreprises et à l'extension d'entreprises existantes, le tout dans des limites raisonnables bien entendu. Ce genre d'intervention sera notamment appliqué dans des régions où les conditions de production agricole et l'état des structures sont particulièrement peu favorables;

- rendre les employeurs sensibles aux problèmes spécifiques des agriculteurs à temps partiel; par exemple par l'octroi à ceux-ci de congés au moment des travaux agricoles urgents, afin qu'ainsi l'épouse soit également soulagée d'une importante charge de travail. A cet égard, l'exemple positif des Etablissements Semperit à Traiskirchen, qui emploie plus de mille agriculteurs à temps partiel, est intéressant¹⁵;

- éviter que les agriculteurs à temps partiel soient les premières victimes d'une mise au chômage et leur garantir, à eux comme aux autres ouvriers, les primes de chômage. Sur ce point des satisfactions ont été obtenues.

¹² Poppinga, O. u.a., "Produktion und Lebensverhältnisse auf dem Land", Leviathan Sonderheft 2/1979, Westdeutscher Verlag, Opladen.

¹³ Synthèse des mesures d'encouragement, les demandes et les déclarations d'intention en faveur de l'agriculture à temps partiel. Document multigraphié, établi par Mannert et Pevetz (Agrarwirtschaftliches Institut des Bundesministeriums für Land- und Forstwirtschaft, Wien) 36.

¹⁴ Aiz, (Agrarische Information Zentrum, Wien) 4545, 19, 12, 1977.

¹⁵ Aiz, (Wien) 3537, 27, 11, 1973.

- améliorer le régime des pensions : effectivement ; le calcul de cette pension se fait, actuellement et depuis peu, sur la base de l'activité agricole et de l'activité non agricole ;
- favoriser l'accès à une formation professionnelle autre qu'agricole : là aussi des progrès considérables ont été faits ;
- accorder une assistance technique adéquate, en cas de reconversion d'une exploitation à plein temps en exploitation à temps partiel ;
- créer enfin des formes attractives de travail en commun, auxquelles participeraient des agriculteurs à temps partiel.

Ainsi les exemples se multiplient-ils de reconversion d'exploitations à temps partiel soit pour leur structures et productions propres, soit pour leur intégration à un système spontané de travail coopératif concernant des agriculteurs à plein temps. Senft nous propose plusieurs exemples de réalisations de ce type¹⁶. De même Supersberg¹⁷ montre que l'agriculture à temps partiel doit devenir un partenaire à part entière des "Maschinenringe". Outre le soulagement qu'elle apporte à l'agriculteur lui-même dans son travail, cette solution réduit les charges incombant à la famille, à la femme en particulier. Elle présente également des avantages sur le plan des investissements. Constatant par ailleurs que l'agriculture à temps partiel avait tendance à devenir un état permanent, la chambre d'agriculture de Basse-Autriche (Vienne) révèle que les trois quarts des agriculteurs concernés participent d'une manière ou d'une autre à des formes de travail coopératif.

L'ensemble des réflexions, des recommandations et des revendications de l'ÖBB sur l'agriculture à temps partiel se trouve consigné dans une brochure publiée en 1975¹⁸ sous le titre significatif de "Hand in Hand" (La main dans la main).

De leur côté, l'épiscopat et le clergé autrichiens ont débattu du problème de l'agriculture à temps partiel lors d'une session du conseil diocésain de Stryrie, à Graz¹⁹. L'extension de l'agriculture à temps partiel et la prolétarisation de l'espace rural ont pour conséquence la déchristianisation des campagnes. Une action sera développée sur la base d'une réflexion et d'une conception pastorale de la problématique, pour mieux cerner, voire contenir le phénomène.

Le constat de disparités régionales provoquées par l'évolution récente met en évidence le rôle que peut jouer l'agriculture à temps partiel dans le maintien d'une population et d'activités dans l'espace rural. Un semblable constat, entre autres, a

¹⁶ Senft, W., "Beispielhafte Nebenwerbsbetriebe. Partnerschaft zwischen Kuhhaltungs- und Jungviehaufzuchtbetrieb", Landwirtschaftliche Mitteilungen, 5, 1, 3, 1974; "Lösung für Voll- und Nebenerwerbsbetrieb. Partnerschaft in der Rinderhaltung", Landwirtschaftliche Mitteilungen, 10, 15, 5, 1975; "Sonderkulturen müssen in Nebennerwerbsbetrieb eingeschränkt werden", Landwirtschaftliche Mitteilungen, 7, 1, 4, 1975; "Ein Nebenerwerbsbetrieb mit starker Extensivierung", Landwirtschaftliche Mitteilungen, 5, 1, 3, 1975.

¹⁷ Supersberg, A., "Der Nebenerwerbsbetrieb im Maschinenring", Der Kärntner Bauer, 14, 10, 1970.

¹⁸ "Hand in Hand", (Nebenerwerbsfibel des österreichischen Bauernbundes, Wien, 1975).

¹⁹ Strohmaier, A., "Bäuerliche Pfarrer gibt es nicht mehr", Neues Land, 25, 20, 6, 1976.

été fait de manière précise par Franz Greif²⁰ qui montre le développement de la "friche sociale" (Sozialbrache) dans des régions aussi opposées que le Tyrol et le Burgenland, ainsi que par Hans Bach²¹ pour des régions frontalières. E. Pröll²² souhaite que, dans un tel cadre, la mise au point d'une politique globale des structures agricoles véritablement consciente des problèmes s'inspire davantage des politiques économiques régionales.

La situation de l'Autriche est encore compliquée du fait de son manque de débouchés sur le marché de la CEE, dont elle ne fait pas partie. Le niveau de vie des agriculteurs a tendance à stagner car, intégrés à un système économique largement auto suffisant, ils ne peuvent escompter bénéficier de primes à l'exportation. La recherche d'un revenu extérieur est donc souvent une nécessité, ici plus qu'ailleurs, pour maintenir le niveau de vie, et constitue la seule solution de survie hormis l'exode.

SUISSE

La situation actuelle en Suisse est encore peu étudiée et les seules données auxquelles j'ai pu avoir accès sont soit trop anciennes, soit trop localisées. Signalons qu'un important travail sur l'agriculture à temps partiel est en cours et donnera certainement des résultats de première importance²³, ce qui, en soi, est déjà significatif. Comme Etienne Juillard l'avait fait pour l'Alsace, Rubattel analyse la situation de l'ouvrier-paysan dans la Confédération helvétique et ne lui accorde aucun avenir²⁴. Cependant, l'agriculture à temps partiel non seulement ne disparaît pas, comme dans d'autres pays, mais elle s'affirme dans la permanence (plus de 40% des exploitations à l'heure actuelle) tout en changeant bien sûr de visage.

Il est donc difficile, même au niveau politique fédéral, d'en nier l'existence, le cinquième rapport sur l'agriculture²⁵ établi par le Conseil fédéral reconnaît non

²⁰ Greif, F., "Die Sozialbrache im südlichen Burgenland" et Greif, F. & Schwackhöfer, W. "Die Sozialbrache im Hochgebirge am Beispiel das Ausserferne", (Österreichischer Agrarverlag, Wien); Schriftenreihe des Agrarwirtschaftlichen Instituts des Bundesministeriums für Land- und Forstwirtschaft, No 25, 1, 1977 et No 31, 1980.

²¹ Bach, H., "Auswirkungen der Industrialisierung auf das untere Mühlviertel" (Österreichisches Institut für Mittelstandspolitik, 4010, Linz, Schriftenreihe 1969).

²² Pröll, E., "Nebenerwerb als stabiles Element. Eine gesunde Agrarstruktur braucht auch den Nebenerwerbsbauer", Agrarische Rundschau, No 1, Sonderdruck, janvier 1976.

²³ "Recherche sur l'agriculture à temps partiel en Suisse", Recherche en cours, financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, programme : "Problèmes Régionaux", effectuée par l'Institut d'économie rurale, Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Prof. Jean Vallat. Chargé de recherche : P.F. Veillon. Un premier rapport : "Revenus accessoires tirés de l'agriculture et situation des exploitations agricoles petites et moyennes" a paru en février 1980.

²⁴ Rubattel, R., "Contribution à l'étude des ouvriers-paysans en Suisse", Secrétariat des paysans suisses, No 166, Brougg, 1958; Julliard, E., "La vie rurale dans la plaine de Basse Alsace" (Les belles lettres, Paris, 1953).

²⁵ Conseil fédéral suisse, 1976; Cinquième rapport sur la situation de l'agriculture suisse et la politique agricole de la Confédération du 22.12.1976 (Office fédéral des imprimés et du matériel, Berne).

seulement que “comme jusqu'à présent, il y aura aussi à l'avenir de nombreuses petites entreprises exploitées à titre accessoire ou tributaires d'un revenu d'appoint”, mais encore préconise des mesures d'encouragement et d'amélioration de structures de caractère communautaire. Notons cependant que les exploitations à temps partiel sont toujours exclues de certaines aides à l'agriculture (investissements, constructions rurales). Globalement, la politique agricole fédérale est encore inspirée d'une agriculture monolithique, rentable et viable, qui a contribué à la disparition de beaucoup de petites et moyennes exploitations familiales. Si le cinquième rapport sur l'agriculture laisse entrevoir une nouveauté, cela ne pourra que renforcer la position de certaines exploitations, profondément intégrées à l'économie régionale et à l'avenir des sociétés rurales. Peuvent contribuer à éclairer une telle politique les analyses locales déjà menées dans l'Oberemmenthal²⁶, le district de Toggenburg²⁷ ou le canton d'Uri²⁸.

On aimeraît connaître par ailleurs la position des Chambres d'agriculture, des organisations professionnelles et des autres partenaires sociaux.

* * *

Individu hybride, mauvais ouvrier pour les uns, mauvais agriculteur pour les autres, élément de dissolution de la société rurale, instrument de prolétarisation des campagnes, que n'a-t-on pas dit encore sur les double actifs !

Je ne veux pas nier systématiquement des affirmations qui par ailleurs peuvent se révéler fondées, la situation de l'agriculture à temps partiel étant tellement multiforme dans ses aspects particuliers. Evitons néanmoins les généralisations trop hâtives. Ce qui embarrasse le plus c'est bien de ne pouvoir classer correctement cette catégorie d'actifs dans une société dominante où la rationnalisation politique, économique, sociale vouée à l'efficacité a un besoin effréné de repères fixes et stables. Dans la logique productiviste, un agriculteur se doit de gérer une exploitation rentable et viable par une spécialisation des tâches, donc une intégration efficace aux lois du marché. Ceci non plus, il n'est pas possible de le critiquer systématiquement car l'efficacité du système, sur le plan strictement économique, est attestée par l'absence actuelle de problèmes d'approvisionnement pour les pays occidentaux et le fait qu'ils se permettent même l'exportation de surplus. Mais n'y a-t-il effectivement, à terme, que cette seule et unique perspective ou alternative ? Comment la “société paysanne” s'inscrit-elle là-dedans ? Si nous reprenons la définition du départ, il me semble que les double actifs, par leur multi-fonctionnalité même, sont plus proches du modèle initial que l'agriculteur parfaitement intégré à l'économie

²⁶ Gerber, F., “Wandel in ländlichen Leben. Sozialökonomische und sozialpsychologische Untersuchung in fünf Gemeinden des Oberemmentals” (lang Verlag, Bern, 1974).

²⁷ Anderegg, R., “Untersuchung des Landwirtschaftlichen Investitionsbedarfs im Berggebiet Toggenburg”, Hs f. Wirtschafts- und Sozialwissenschaft – St-Gallen. Seminar für Agrarpolitik und Agrarrecht – CH 9000 St-Gallen, Bodanstrasse 8 (1978).

²⁸ Regli, F., “Heimarbeit in der Schweiz. Eine Volswirtschaftliche und Sozialpolitische Studie mit besonderer Berücksichtigung des Kantons Uri”, Hochschule für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, CH 9000 St-Gallen, Dufourstrasse 50 (1977).

de marché et monofonctionnel. Ils marquent d'une certaine manière leur autonomie par rapport aux critères objectifs dominants.

Autrement dit, il existe des situations où l'agriculture à temps partiel n'est pas du tout "en marge des sociétés paysannes", mais constitue un des seuls vestiges tenaces de ces sociétés. Le maintien des sociétés paysannes passerait alors par le maintien d'une agriculture à temps partiel. C'est peut-être cela, avant tout, qu'ont compris les pays faisant preuve d'une certaine imagination en politique économique, voire en politique tout court, en maintenant une activité somme toute marginale par rapport à leurs options fondamentales.